

de la Justice a clairement indiqué au comité qu'il avait changé d'avis sur cette question parce qu'il n'y aurait plus de débouchés pour les avantages énergétiques d'aval de l'entreprise du Columbia, étant donné que l'énergie produite par les eaux de la rivière de la Paix serait intégrée au réseau du Columbia. C'était là sa raison, non ce que l'honorable député a dit.

**M. Herridge:** L'ancien ministre de la Justice a dit que son opinion n'avait pas changé, pas plus que les raisons qu'il avait de faire ces observations. Il a dit qu'il y avait eu des élections et qu'il avait parlé du projet d'aménagement de la rivière de la Paix.

**Une voix:** Il y a eu des élections.

**M. Herridge:** Oui, mais les élections n'ont pas porté sur cette question. On a surtout parlé des routes, des subventions aux propriétaires de maison, et de tout le reste. Permettez-moi de vous dire, monsieur l'Orateur, que c'est dans Kootenay-Ouest, lors des élections fédérales de 1963, qu'une élection a porté sur cette question. Et le seul candidat, sur les quatre candidats en lice, qui s'était déclaré nettement en faveur du traité du Columbia, à tout point de vue, a récolté le moins de voix. Il s'agit du candidat du Crédit social qui a reçu un peu plus de 4,000 voix. Le candidat du parti de l'honorable représentant s'est prononcé contre le traité. Nous avons participé ensemble à des réunions publiques et tous deux, lui, candidat libéral et moi, avons dénoncé ce traité inique. Voilà une élection qui s'est faite sur cette question parce que je représente une circonscription que l'affaire intéresse au plus haut point. Je dois poursuivre mes observations, monsieur l'Orateur, sans quoi les interruptions du député de Rosedale vont prendre tout le temps dont je dispose et j'espère que s'il continue, Votre Honneur...

**M. Macdonald:** Permettez-moi de dire un petit mot, monsieur l'Orateur, sur un fait personnel. Le député vient de dire que je prendrais son temps. Je puis lui assurer que je saurais utiliser ce temps à bien meilleur escient que lui.

**M. Herridge:** Affaire d'opinion. On a là une idée de la qualité des observations du député devant le comité. Je lui demande donc d'attendre que j'aie terminé mon discours cet après-midi.

**M. Douglas:** Vous avez sans doute remarqué qu'il n'a pas dit grand-chose depuis le début du débat.

**M. Macdonald:** Pourquoi ne suivez-vous pas mon exemple?

**M. Douglas:** C'est le pire que je pourrais faire.

**M. Herridge:** Cet après-midi, monsieur l'Orateur, je veux exprimer notre opposition

totale à ce traité que nous jugeons très mauvais pour le Canada. Je le dis d'un point de vue tout à fait exempt d'esprit de parti, qu'appuient des libéraux et des conservateurs éminents et des membres du Crédit social dans ma propre circonscription, ainsi qu'un grand nombre de mes admirateurs, qui ont continué à me soutenir dans toutes les vicissitudes de 19 années de vie politique. A cet égard, monsieur l'Orateur, je veux citer une déclaration récente du général McNaughton, à laquelle ont souscrit MM. Larratt Higgins, James Ripley, F. J. Bartholomew et d'autres ingénieurs. Je le fais, monsieur l'Orateur, pour économiser mon temps et présenter aussi succinctement que possible mon argument essentiel. La question est celle-ci: quels sont les objectifs fondamentaux du Canada? A cet égard, voici ce que disait le général McNaughton:

...trop de gens n'ont pas vu le but fondamental du traité, lequel, pour le Canada, est d'obtenir le meilleur aménagement possible du secteur canadien du bassin du Columbia. Les États-Unis ont aménagé leur secteur à leur façon. Notre objectif essentiel doit être d'aménager notre secteur au mieux de nos intérêts, puis de partager avec les États-Unis les avantages supplémentaires qui découlent de l'utilisation des eaux en collaboration.

Aucun traité sur le fleuve Columbia ne peut vraiment servir le Canada s'il ne respecte les trois principes suivants:

1. Une proportion aussi considérable que possible des eaux emmagasinées au Canada doit être retenue à un niveau aussi élevé que les approvisionnements le permettent. La méthode permet l'usage matériel le plus efficace de cette richesse pour l'un et l'autre pays et assure en tout temps la plus grande souplesse possible pour une adaptation à l'évolution des besoins, à mesure que ceux-ci se manifestent.

Le premier de ces besoins sera la nécessité croissante de travaux d'irrigation.

2. La maîtrise des eaux emmagasinées dans le secteur canadien du bassin doit demeurer entre les mains du Canada, tout comme les États-Unis insistent, et à juste titre, pour avoir la maîtrise complète de leurs débits.

3. Au delà de l'aménagement que chaque pays exécute pour lui-même, les avantages supplémentaires qu'on peut obtenir par un effort concerté doivent être partagés équitablement.

Monsieur l'Orateur, la question suivante est celle-ci: le traité répond-il aux objectifs fondamentaux du Canada? Le général McNaughton a déclaré:

Le...traité pêche...dans presque chaque article.

1. La retenue à la cote la plus élevée signifie l'utilisation la plus complète des réservoirs de Mica et de Bull-river-Luxor. Le...traité fait justement le contraire en plaçant la plus grande partie des réserves d'eau le long de la frontière des États-Unis à High-Arrow et Libby, qui se trouvent aux points le plus bas possible.

2. La régularisation du débit de la Kootenay est entièrement dans les mains des États-Unis. En effet, Libby se trouve en territoire américain et le Canada n'a aucun droit, en vertu du traité...de contrôler ce débit. La régularisation du débit du Columbia est confiée, en pratique, aux États-Unis par...situant matériellement High-Arrow à la frontière, où il est de peu d'utilité au Canada, et...prenant comme critère pour le bon fonctionnement